



F.F.P.J.P - Ligue Languedoc Roussillon
Comité de l'Aude de Pétanque et Jeu Provençal
59 avenue Georges CLEMENCEAU 11200 LEZIGNAN CORBIERES
☎ 09-64-17-38-52 / cd11@petanque.fr

REGLEMENT INTERIEUR

(Championnat par équipes de Clubs)

Article 1. Inscriptions :

Elles devront être adressées par courrier au Siège du Comité de l'Aude avant le 28 février de chaque année sur liste nominative de 12 noms maximum sans possibilité de changement durant l'Année en cours et sur le formulaire officiel disponible sur le site. Il sera joint à cette liste un chèque de caution de 50 € qui sera rendu dès la fin de la compétition et un chèque de 20€ d'engagement à la compétition.

Si pour cas particulier un joueur doit être changé , cela sera possible après une demande écrite (mail ou courrier aux responsables à savoir Mr DUEZ et COROIR et réponse favorable. (Coordonnées sur le site).

Le club qui engage qu'une seule équipe dans sa catégorie (seniors, féminines et vétérans n'est pas tenu de déposer de liste, il devra faire la feuille d'inscription uniquement avec le nom du Club et l'identité du Capitaine d'équipe avec un chèque de caution de 50 € et un chèque de 20€ d'engagement à la compétition.

Article 2. Forfaits : (Application du règlement national)

Premier forfait : amende de 50€ (Non restitution de la caution)

A compter du 2ème forfait, le forfait général est prononcé avec amende au tarif du forfait ci-dessus + 100 €.

En cas de forfait général en cours de championnat, tous les résultats précédents de l'équipe sont annulés.

Article 3. Les Divisions :

En seniors 3 divisions sont en cours dans l'Aude, les clubs montant en division supérieure ne peuvent rester dans la même division en particulier pour D2 / D3.

Un club étant engagé en D1 ou D2 voulant partir en division inférieure ou rester dans la même division (en cas de montée) ne sera pas autorisé à le faire, l'équipe concernée devra prendre une année sabbatique et repartir en D3 l'année suivante.

La division vétérans sera scindée en 2 groupes D1 et D2 avec accès au CRC vétérans pour la D1. La D2 disputera son propre championnat.

Article 4. Les Poules :

En Championnat Sénior : D1 (4 poules), D2 (8 poules), D3 (16 poules)

En Championnat Féminin : (8 poules)

En Championnat Vétéran : D1 (4 poules) , D2 (8 poules)

Tous changements doit être soumis à l'approbation de la commission des championnats sous pêne d'une sanction financière de 100€

Article 5. Les résultats :

Il est prévu 5 dates de vendredi (19H) pour les seniors et mardi (15H) pour les vétérans sur le calendrier 2019, comme tout championnat le déroulement de cette compétition doit se jouer aux dates prévues. La division féminine joue le Samedi sur 4 ou 5 journées à 15H00 précises.

Pour chaque journée de championnat d'équipes le club recevant la poule doit adresser les résultats directement par courrier au Siège du Comité de l'Aude sur des formulaires officiels et remplis correctement avec la division et le groupe, dans la semaine qui suit la rencontre.

En cas de forfait de l'une des équipes, l'autre équipe doit être présente sur l'aire de jeu afin de remplir la feuille en précisant le forfait, la présence d'un arbitre est fortement conseillée, les frais d'arbitrage incomberont à l'équipe forfaitaire. Le score de l'équipe absente sera de 0 , celui de l'adversaire de 19 (13 pts en féminin) avec les «3 points de la victoire.

Article 6 : Descentes, Montées :

Division 3	
Les Quart de finalistes des phases finales accèdent en division 2	
Division 2	
Les demi finalistes des phases finales accèdent en division 1- Les derniers de chaque poules descendent en division 3	
Division 1	
Les finalistes du championnat qualifiés en Région (2)	- Les derniers de chaque poules descendent en division 2

Article 7. Résultat départementaux, composition des équipes :

- A. La composition des équipes est ouverte à toutes les catégories féminines confondues (jeunes, seniors, vétérans) sans aucune obligation. Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un « capitaine » pouvant être joueur et doit impérativement être licencié dans le même club avec dépôt de licence au même titre que les autres joueurs de son équipe. L'existence du championnat par Equipe Féminin n'interdit pas aux féminines de jouer dans le CDC « open » existant et ses niveaux supérieur CRC et CDC

En ce qui concerne les joueurs/joueuses brûlés, le Comité de l'Aude impose une liste Nominative de 12 noms par équipe (voir article1), n'applique pas la règle des joueurs/joueuses Brûlés dans chaque saison sportive de championnat d'équipes de clubs au niveau du CD11

- B. La division 3 sera exclusivement réservée aux équipes constituées de joueurs promotion.

- C. **Championnat Féminin :** les ententes géographiques de clubs (3 clubs maximum) ne sont admises qu'au niveau départemental et ne peuvent accéder au niveau régional.

Article 8. Tirage, phases finales :

Les parties « sortie de poule » , cadrage et phases finales se feront par tirage au Siège du Comité de l'Aude.

Article 9. Région, France :

- 1) Le nombre d'équipes à qualifier pour la région : Suivant le quotas attribués par le Comité Régional Occitanie en 2019 + 100 € de caution par équipe engagée.
- 2) 2 équipes d'un même club sont autorisées à participer au niveau régional, lors de cette Compétition elles seront placées dans des poules différentes.

Nota :

Pour les matches de poules le club recevant peut organiser un repas dans la limite de 10 € maxi

Mis à jour le 26 Septembre 2018 à 15h00